

Règlement pour la sélection du championnat du monde FCI IHT-3 TS « Bergers de Beauce » 2024 à Lagorce.

Peuvent participer : 3 chiens par pays + 1 pour le pays représenté + 1 pour le meilleur au championnat d'Europe FCI TS 2023.

Pour être sélectionné, il faut :

- Que le conducteur soit de nationalité ou résidant du pays représenté, membre d'un club de race (avec la cotisation à jour), avant les sélectifs (minimum 3 mois).
- Le chien ne doit pas obligatoirement appartenir au conducteur, doit avoir un pedigree reconnu par la fci et il doit obligatoirement avoir obtenu une qualification à une exposition.
- Les 3 meilleurs classements, dans le monde, FCI IHT-3 TS avec CACITR ou CACTR (sous deux juges minimum) sont pris en compte.

La sélection se fait, entre le 1^{er} janvier 2023 et le 1^{er} juin 2024, comme suit :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}
10pts	8pts	7pts	6pts	5pts	4pts	3pts	2pts	1pt

Exemple : 1^{er} + 3^{ème} + 2^{ème} = 10pts + 7pts + 8pts = 25pts.

Le conducteur doit adresser sa candidature (troupeaulagorce@gmail.com), avec ses résultats ainsi que la **validation de son club de race**, au plus tard le 15 juillet 2024, afin d'être homologué par le comité d'organisation.

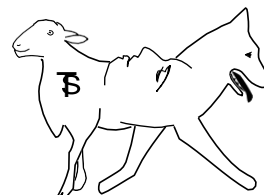
Attention, seuls les résultats validés par la FCI seront pris en compte ! En cas d'égalité, le chien qui aura fait le plus de concours sera prioritaire.

Si un chien ne peut malheureusement pas participer (blessure, décès ou autre), c'est le chien suivant, sélectionné, qui prend sa place. Le règlement national français fait fois.



CLUB LES AMIS DU BEAUCERON

Envoyer votre candidature au Club
du Beauceron pour validation à :
Frédéric AUBRY
Fredmox45@gmail.com



CTA 07
Chiens de Troupeaux Ardèche 07